

Association S.M.T.

12 rue Adrien DAMALIX

94410 Saint Maurice

06 79 72 44 30

Courriel : secrtaire@a-smt.org

Site : www.a-smt.org

Association

**Santé
et Médecine
du Travail**

Communiqué de l'association santé et Médecine du travail

Suite à la demande des pouvoirs publics d'une contribution des organisations participants au groupe permanent d'orientation (GPO) du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT), les représentants des travailleurs dans cet organisme ont tenu à faire connaître les bases sur lesquelles ils élaboreront cette contribution sous la forme d'une déclaration commune unanime.

Ainsi les organisations syndicales déclarent que :

- La question du travail est au centre de la prévention et doit être spécifiquement traitée du point de vue du travail réel et de l'expression des travailleurs¹
- La prévention doit être fondée sur la traçabilité des risques et de leurs effets sur la santé des travailleurs²
- La prévention doit privilégier l'expertise des travailleurs³
- Le financement du système de prévention doit être appuyé sur les excédents de la caisse AT-MP⁴.

Comme professionnels intervenants en prévention médicale primaire des risques professionnels, nous considérons que cette contribution repose sur des déterminants particulièrement pertinents.

La question de la réalité du travail, de l'expression des travailleurs et l'écoute de leur expression suggestive, l'appel à l'expertise des travailleurs sont au cœur de la clinique médicale du travail qui guide nos pratiques de médecins du travail.

Cette déclaration augure d'une réflexion qui s'éloigne notablement des désolantes conclusions du rapport LECOCCQ.

C'est pourquoi notre association se tient à disposition des membres du GPO du COCT pour toute contribution qu'ils estimeraient appropriée.

Le 18/03/2019 Le Président

¹ « Il s'agit alors d'analyser les conditions réelles dans lesquelles les travailleurs exercent leur travail ainsi que leur capacité à agir et à s'exprimer sur le contenu de celui-ci dans le but d'une meilleure prise en compte. »

² « **Dans ce cadre, la traçabilité des expositions et l'exploitation des données de santé sont indispensables pour comprendre les impacts sur la santé des travailleurs, développer des actions efficaces de prévention et alimenter la recherche.** »

³ « **Nous pouvons et devons, nous appuyer sur l'expertise des travailleurs pour peser dans la définition et la construction des politiques de santé au travail.** »

⁴ « **L'excédent dont dispose aujourd'hui la branche risques professionnels lui donne les moyens de ses ambitions en matière de prévention. Dès lors, il doit être affecté à une véritable politique de prévention en vue d'améliorer les conditions de travail de tous les travailleurs.** »